



LES MISSIONS DE L'ORDRE

L'Ordre des chirurgiens-dentistes est l'instance de régulation des chirurgiens-dentistes. Il regroupe l'ensemble des chirurgiens-dentistes habilités à exercer en France. Ses attributions sont fixées par l'article L.4121-2 du Code de la santé publique. Ses principales missions consistent à :

VEILLER À LA COMPÉTENCE DES CHIRURGIENS-DENTISTES

VEILLER AU MAINTIEN DES PRINCIPES DE MORALITÉ, DE PROBITÉ ET DE DÉVOUEMENT

VEILLER À L'OBSERVATION DES DEVOIRS PROFESSIONNELS ET DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

> ASSURER LA DÉFENSE DE L'HONNEUR ET DE L'INDÉPENDANCE DE LA PROFESSION

SOMMAIRE

LE MOT DU PRESIDENT	5
L'ANNÉE 2016 AU CONSEIL NATIONAL	6
L'ANNÉE 2016 EN CHIFFRES	18
L'ORDRE EN 2016 VU PAR	25
LES CONSEILS DE L'ORDRE	30
GOLIVERNANCE	35

Directeur de la publication : Gilbert Bouteille/Ordre national des chirurgiens-dentistes 22, rue Émile-Ménier – BP 2016 – 75761 Paris cedex 16 Tél.: 01 44 34 78 80 Fax: 01 47 04 36 55 • www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr • Conception, rédaction et réalisation : = TEXTO = Tél.: 01 58 30 70 15. Direction artistique : Ewa Roux-Biejat. Photos : Fotolia et DR. Imprimerie : Corlet. Les articles sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs.

LE MOT DU PRÉSIDENT

Grenelle de la santé bucco-dentaire, formation initiale en Europe, accès aux soins buccaux pour tous, affaire Dentexia: 2016 aura été, à bien des égards, une année importante pour l'institution ordinale et la filière dentaire. Du reste, on pourra constater, à la lecture de ce deuxième rap-

port d'activité du Conseil national, à quel point l'institution ordinale joue un rôle central dans notre discipline. La cogestion, avec le ministère de la Santé et l'assurance maladie, des suites de l'affaire Dentexia, notamment en ce qui concerne la sécurisation juridique de la prise en charge des soins des patients lésés, ou encore la gestion de leur dossier médical, en aura été l'une des illustrations. C'est l'Ordre, encore, qui a pesé de tout son poids pour organiser, avec le succès que l'on connaît, le Grenelle de la



santé bucco-dentaire. Un événement qui a réuni tous les acteurs de la filière pour penser collectivement son avenir. On pourra lire dans ces pages toutes les actions conduites par le Conseil national – sur le dossier de l'accès aux soins pour tous les patients, sur nos inquiétudes quant à une formation ini-

tiale de qualité inégale en Europe ou encore sur l'« accès partiel », cette création de la Commission européenne qui ne s'applique pas à notre secteur médical, contrairement à ce que certains avancent. Au-delà de ces dossiers, on mesurera aussi dans ce rapport d'activité 2016, la somme des actions au quotidien conduites par l'ensemble de l'institution ordinale: conseils départementaux, régionaux et national. Nous vous en souhaitons bonne lecture.

Gilbert Bouteille

L'ANNÉE 2016 AU CONSEIL NATIONAL

Grenelle Communication Handicap Grenelle Grenelle Europe Déontologie Médico-légal **Miprof** Grenelle Assises Grenelle Communication Déontologie Europe Handicap Europe Handicap Handicap Médico-légal **Europe** Assises Communication Grenelle Médico-légal Assises Déontologie Soins Déontologie Europe Assises Médico-légal communication Communication Déontologie Médico-légal Soins Soins Grenelle Grenelle Déontologie Déontologie Communication Europe Communication Médico-légal Soins Grenelle Déontologie Médico-légal Assises Handica Handicap Déontologie Médico-légal **Grenelle** Médico-légal Europe **Assises** Europe Handicap Handicap Communication Médico-légale Soins Déontologie **Europe** Communication

JANVIER

Le succès du Grenelle

Le 28 janvier aura été une date clé dans cette année 2016 pour le Conseil national, parce que, ce jour-là, s'est tenu le Grenelle de la santé bucco-dentaire. Organisée par

l'Ordre, cette rencontre, qui aura réussi l'exploit de réunir tous les représentants du domaine dentaire, a permis d'ouvrir un authentique dialogue entre des acteurs dont les intérêts sont parfois difficilement conciliables. C'est dans un contexte où les pouvoirs publics ont depuis trop longtemps délaissé le pilotage de notre domaine médical que ces acteurs ont pu dessiner ensemble les contours d'un véritable aggiornamento du secteur bucco-dentaire en France. Cinq grandes thématiques ont fait l'objet de travaux en amont du Grenelle proprement dit, puis lors de cette journée du 28 janvier: la formation, la prévention, la démographie, le financement et enfin, le cabinet du futur. Cette journée très dense s'est prolongée, au printemps 2016, par la sortie d'un livre blanc intitulé « *Imaginer*



la médecine bucco-dentaire de demain », dans le cadre duquel 23 propositions ont été retranscrites à partir des conclusions du Grenelle. Parce qu'elles sont impor-

tantes et parce que ce Grenelle aura été un marqueur structurant de l'année 2016 pour l'Ordre et la profession, ces propositions font l'objet d'un fil rouge, page après page, dans ce rapport d'activité.

Autre événement de ce mois de janvier à l'actualité très chargée: la publication le 17, au *Journal officiel*, de loi dite Touraine avec deux dispositions qui reprennent directement les propositions du Conseil national au ministère de la Santé et au Parlement: l'inscription des assistant(e)s dentaires dans le Code de la santé publique d'une part, et le principe, d'autre part, pour les chirurgiens-dentistes, d'une prescription à leurs patients de substituts nicotinique, désormais pris en charge par l'assurance maladie.

GRENELLE DE LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE :

2016, c'est l'année du Grenelle de la santé bucco-dentaire, dont les propositions ont été rassemblées dans un Livre blanc publié par le Conseil national.

FÉVRIER

L'Ordre s'oppose à l'accès partiel

Dans les colonnes de son mensuel, *La Lettre*, le Conseil national marque pour la première fois et publiquement son opposition ferme et résolue à l'accès

partiel. Issu d'une directive européenne, l'accès partiel, s'il s'appliquait à notre profession, permettrait par exemple à un hygiéniste diplômé en Belgique de travailler en France hors du contrôle d'un praticien. Pourquoi le Conseil national décide-t-il, en ce mois de février, de communiquer son opposition à ce dispositif? Parce qu'il ne fait aucun doute que, tôt ou tard, le ministère de la Santé sera saisi de la question. Il est donc urgent que les arguments de l'Ordre soient posés clairement sur la table. Garant des compétences professionnelles et de la santé bucco-dentaire des patients, l'Ordre estime en effet que l'accès partiel ne s'applique pas à la profession, et cela d'abord et avant tout



parce que celle-ci est soumise au régime de la reconnaissance automatique des diplômes. Le texte européen prévoit en effet que l'accès partiel ne s'applique pas aux

professionnels bénéficiant de ce dispositif de reconnaissance automatique des diplômes.

C'est aussi en février 2016 que le Conseil national publie les résultats d'une étude qu'il a commanditée sur l'image et les attentes des Français envers les chirurgiens-dentistes. Cette étude, réalisée auprès de 917 personnes selon la méthode des quotas, révèle que 82 % des Français font une « confiance absolue » en leur chirurgien-dentiste. Autre chiffre: 87 % des Français déclarent avoir une image favorable de la profession dans son ensemble, et même « très favorable » pour près d'un Français sur quatre.

GRENELLE DE LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE

Voilà, au fil des pages de ce rapport d'activité, les 23 propositions du Livre blanc, paru en 2016, pour redessiner l'avenir de la santé bucco-dentaire. **MARS**

La cogestion du dossier Dentexia

La nouvelle fait l'effet d'une véritable déflagration: le 4 mars 2016, l'association Dentexia est mise en liquidation judiciaire. Cette décision signe le début d'une cogestion



tients de Dentexia. Quant au Conseil

national, il est prié par le ministère de gérer directement, et dans l'urgence, la restitution aux patients de leur dossier médical. Il convient de préciser que le ministère sollicite en

parallèle une mission de l'Igas devant rendre un rapport avant le 31 juillet de cette année 2016, visant à « examiner la situation des centres de soins dentaires dits « low cost » pour éviter que se créent à l'avenir des structures mettant en péril la qualité et la sécurité des soins », notamment en modifiant l'article L6323-1 du Code de la santé publique.

Le 17 mars 2016, l'unité d'odontologie du CHR d'Orléans a ouvert ses portes. C'est la huitième création de ce type. Soutenus par l'Ordre, ces services d'odontologie, adossés à une UFR, permettent aux étudiants d'y suivre leur stage, ce qui favorise les conditions d'un ancrage et d'une installation dans des territoires sous-dotés.

The Invisager une mutation profonde de la formation initiale.

AVRIL

Une réunion décisive pour l'accès aux soins

L'accès aux soins des personnes en situation de handicap, en situation de précarité, des résidents en Ehpad, constituait l'une des priorités affichées de Gilbert Bouteille lors-

qu'il a accédé à la présidence du Conseil national en juin 2015, et qui s'est concrétisé immédiatement par la création d'un Pôle patients. Concrètement d'ailleurs, deux structures du Conseil national ont commencé à travailler de concert sur cet enjeu de santé publique: la commission de la vigilance et des thérapeutiques, d'une part, et le Pôle patients, d'autre part. Le 14 avril 2016, ce chantier a pris une accélération décisive avec une réunion de travail, au Conseil national, rassemblant tous les acteurs associatifs et ordinaux engagés en France dans l'accès aux soins des publics vulnérables. L'objectif: recenser de manière exhaustive les structures et les acteurs engagés dans l'accès aux soins des publics vulnérables pour, dans un deuxième temps,



développer les synergies en capitalisant sur les expériences réussies. La réunion du 14 avril a été l'occasion de présenter à tous les acteurs engagés un outil en ligne – le forum Accès aux

soins, accessible via le site du Conseil national www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr – permettant les échanges d'expériences en matière d'accès aux soins des personnes en situation de handicap, des personnes en situation de précarité, ou encore des personnes âgées dépendantes résidant en Ehpad. Il s'agit aussi à ce stade de confronter les principes et la philosophie des actions mises en œuvre, l'objectif consistant à valoriser les bonnes pratiques. L'un des enjeux, pour le Conseil national, est bien entendu de donner de la visibilité aux pouvoirs publics sur le niveau d'engagement de la profession. Et concrètement, ce travail de recension des initiatives vise à la publication, pour 2017, d'un rapport complet sur l'accès aux soins des publics vulnérables.

GRENELLE DE LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE

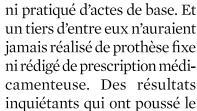
2 11 Réfléchir à une nouvelle approche de la conception de l'exercice.

MAI

La formation initiale au cœur des enjeux européens

Le 27 mai 2016, la Fedcar, qui rassemble les régulateurs dentaires européens – dont l'Ordre des chirurgiens-dentistes pour la France –, se réunissait autour d'une question

brûlante qui aura occupé les débats tout au long de cette année: la formation des chirurgiens-dentistes. Si le sujet, lors de cette réunion organisée à Barcelone, était circonscrit à l'enseignement privé et aux problèmes de régulation des professionnels (l'horizon d'un numerus clausus européen n'est toujours pas inscrit à l'agenda de l'UE), c'est bien la qualité de la formation initiale qui aura été au centre des débats à la suite de l'enquête réalisée en mars 2016 par le European Dental Students Association (EDSA) auprès de 1000 étudiants ayant terminé leurs études en 2015 dans 26 pays de l'Union européenne. Selon cette étude, 10 % des étudiants en chirurgie dentaire n'auraient jamais fait d'examen clinique



Conseil national, au cours de cette année 2016, à alerter le ministère de la Santé et la Commission européenne. L'enjeu est très important: aujourd'hui, autour de 40 % des praticiens s'inscrivant pour la première fois en France ont obtenu leur diplôme hors du territoire français. Pour l'Ordre, il n'y a pas de confiance sans contrôle, et l'augmentation de la libre circulation de membres d'une profession médicale ne peut s'envisager sans une augmentation des garanties de qualité de l'enseignement. C'est ainsi que la Fedcar a décidé de militer auprès du législateur européen pour mettre en place un système de renouvellement régulier de la certification de l'enseignement dentaire.

Mettre l'accent sur la prise en charge du patient.

JUIN

L'e-santé bucco-dentaire et la déontologie

Que faire face à des innovations comme la télémédecine dentaire, à l'heure où des premiers projets voient le jour, notamment avec des consultations à distance dans le

domaine bucco-dentaire? Comment appréhender les matériels médicaux connectés qui pourraient rendre des services, par exemple dans la prévention des caries ou la maintenance parodontale? C'est en juin 2016 que le groupe de réflexion sur le numérique, créé par Gilbert Bouteille en 2015, a rendu son premier rapport d'étape. L'objet de ce premier travail, qui n'avait pas vocation à être diffusé hors les murs du Conseil national à ce stade, consistait à jeter les bases d'une réflexion sur l'e-santé appliquée à notre discipline médicale, et notamment dans ses implications sanitaires, juridiques et sociales. Le groupe a ainsi dégagé 28 recommandations afin de fixer les enjeux et ainsi engager une



réflexion proactive en posant un cadre cohérent. La posture du Conseil national est en effet de ne pas subir la révolution numérique, mais bien de l'accompagner même si, pour

l'heure, le numérique n'a pas eu d'impact tangible sur l'organisation de l'exercice. Concrètement, pour le Conseil national, il s'agit de fixer les choses entre, d'un côté, le patient connecté et, de l'autre, le praticien connecté. En pratique, c'est tout le Conseil national qui est mobilisé autour de cet enjeu. Ainsi, le groupe de travail sur le numérique, une fois ses 28 recommandations formulées, a sollicité les commissions du Conseil national (vigilance et thérapeutique, exercice et déontologie, législation et Europe, enseignants et titres, etc.) charge à ces commissions d'émettre des propositions concrètes, chacune dans leur domaine. appliquées à l'e-santé bucco-dentaire.

GRENELLE DE LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE

4 Revoir le système de formation continue.



JUILLET-AOÛT

Attentat : la mobilisation de la profession à Nice

Dès le lendemain de l'attentat au camion-bélier à Nice,

le 14 juillet, l'institution ordinale s'est mobilisée pour satisfaire aux demandes des autorités judiciaires dans le cadre de

l'identification des victimes. C'est notamment via l'Unité d'identification odontologique (UIO) du Conseil national qu'un groupe de 13 experts spécialisés dans les missions d'identification a pu être constitué en un temps record pour se rendre à Nice de toute urgence. C'est aussi grâce à l'intervention rapide des représentants du conseil départemental local et des praticiens niçois, qui ont immédiatement compris l'importance que représentait leur mobilisation dans la chaîne de l'identification des victimes, que la profession a pu apporter son soutien aux autorités. Au Conseil national, des informaticiens n'ont pas hésité une seconde à quitter leur famille pour apporter leur aide aux représentants du conseil départemental et aux



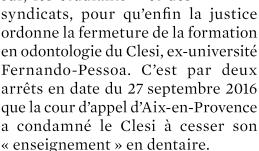
conseillers nationaux en charge de la région et de la Commission d'odontologie médico-légale. Ce tragique événement aura contribué à mettre en lumière des améliorations sou-

haitables, au rang desquelles la nécessité de disposer d'un schéma dentaire actualisé pour chaque patient. Renseigner le schéma dentaire initial n'est plus une contrainte grâce aux outils numériques dont 90 % des cabinets sont équipés, les logiciels métiers permettant ensuite, après la réalisation de chaque acte, leur actualisation automatique. Charge donc au praticien de renseigner ce schéma lors de la première consultation pour chaque nouveau patient. Pour sa part, le Conseil national travaille à l'intégration dans tous les logiciels métiers d'une application d'identification qui permettrait, en un clic, de repérer si le schéma dentaire d'une victime correspond à l'un des patients du cabinet.

SEPTEMBRE

La fin de l'« enseignement » en odontologie au Clesi

Quatre ans. Il aura fallu quatre ans de mobilisation de la profession, et entre autres de l'Ordre, de l'Université – y compris, bien sûr, les étudiants – et des



La cour a ainsi jugé que l'ouverture du Clesi était irrégulière dès son origine, en 2012, et cela pour deux motifs: l'absence de convention d'adossement hospitalier, d'une part, et le fait, d'autre part, d'avoir prétendu dispenser en France des formations donnant lieu à la délivrance de diplômes portugais alors que ces



formations n'ont jamais été accréditées par les autorités portugaises.

Le juge aixois estime de surcroît que la situation du Clesi est restée irrégulière

après l'adoption de la loi dite Fioraso, immédiatement applicable aux établissements ouverts antérieurement à son adoption. Par conséquent, la cour a ordonné au Clesi, le 27 septembre 2016, de cesser de dispenser des formations d'odontologie. Cette décision du juge était attendue par la profession et par l'Ordre qui n'avait pas ménagé sa peine pour alerter les pouvoirs publics dès 2012.



6 Attribuer d'autres fonctions à des professionnels existants.

OCTOBRE

Les Journées ordinales à Lyon

240 conseillers ordinaux venus de toute la France se sont réunis les 21 et 22 octobre à Lyon. Ces deux journées de travail traditionnelles sont l'occasion

pour l'institution d'échanger entre es différents échelons, national, régionaux et départementaux, de l'Ordre. Tous les conseillers ordinaux ont participé à deux ateliers de formation sur les cinq proposés et animés par les conseillers nationaux. Le premier atelier était consacré à l'actualité juridique et réglementaire, avec notamment une présentation complète de la loi de modernisation du système de santé, mais aussi de l'impact de la loi de financement de la sécurité sociale sur la profession. Le deuxième atelier, intitulé « Conseil de

l'Ordre et juridictions ordinales: les

connexions », se proposait de rappe-

ler le rôle de chaque niveau ordinal

ainsi que différentes procédures



comme l'inscription au tableau, les transmissions et dépôts de plainte vers la Chambre disciplinaire de première instance (CDPI), ou encore les conciliations.

Le troisième atelier était consacré aux contrats et, entre autres sujets abordés, aux différences entre les SCM et sociétés d'exercice.

Le quatrième atelier consistait en une formation sur le périmètre des compétences de conseils départementaux. Enfin, le cinquième atelier portait sur la déontologie appliquée aux amalgames, aux dérives sectaires, au contrôle des cabinets ou encore au secret professionnel. Au cours de la seconde journée de ces Assises, les conseillers ordinaux ont pu échanger et débattre. Ils ont pu aussi réagir aux problématiques de l'inobservance développées par le Pr André Grimaldi, endocrinologue, au cours d'une intervention très remarquée.



NOVEMBRE

Le stand de l'Ordre à l'ADF

Parmi l'ensemble des outils de communication déployés par le Conseil national auprès des chirurgiens-dentistes, le stand du Conseil national au congrès



cice correspondant le mieux à leur situation et leurs objectifs. Beaucoup de jeunes confrères ont pu obtenir des réponses quant aux démarches à suivre

de l'ADF constitue l'un de ceux auquel il est le plus attaché, et qu'il prépare d'ailleurs avec un soin tout particulier. C'est en effet l'occasion, pour les conseillers nationaux qui se succèdent sur le stand, de répondre directement aux praticiens. C'est aussi l'occasion, d'une manière moins formelle, de prendre le pouls de la profession et des préoccupations des confrères. Lors de cette édition 2016 du congrès de l'ADF, les confrères ayant sollicité l'Ordre ont en premier lieu adressé aux conseillers nationaux – et aux juristes et personnels du Conseil national qui les accompagnaient - des questions sur les contrats de collaboration mais aussi, plus largement, sur les formes d'exer-

pour une première installation. Des outils pratiques étaient proposés aux visiteurs tels que le Guide des contrats. Parmi les autres préoccupations qui ont donné l'occasion aux praticiens d'échanger avec les conseillers ordinaux tout au long du congrès: les difficultés liées à l'accessibilité des cabinets dentaires. Enfin, un représentant de l'Asip Santé avait fait spécialement le déplacement pour proposer aux praticiens de créer en direct et avec eux leur messagerie sécurisée MSSanté.

GRENELLE DE LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE

La profession doit pleinement participer aux grandes campagnes nationales.

DÉCEMBRE

Mobilisation contre les violences faites aux femmes

Il est du ressort des praticiens de diagnostiquer les violences faites aux femmes et d'alerter les populations le cas échéant. Depuis 2014, l'institution ordinale s'est résolu-

ment engagée sur ce dossier aux côtés de la Mission interministérielle pour la protection des femmes et la lutte contre la traite des êtres humains (Miprof). Le 7 décembre 2016, cet engagement prenait une expression concrète avec une première réunion de formation au ministère de la Santé, qui a rassemblé plus de 100 chirurgiens-dentistes appelés à devenir les référents «violence» à l'échelle départementale. L'objectif de cette formation de formateurs consistait, entre autres, à mieux repérer les violences faites aux femmes, à orienter et accompagner les femmes victimes. Dans ce cadre particulier des violences faites aux femmes, la loi a institué une obligation de formation



pour tous les professionnels de santé, y compris, bien sûr, les chirurgiens-dentistes. L'Ordre a donc sollicité les conseils départementaux pour désigner un référent départemen-

tal sur les violences faites à autrui, qui aura, entre autres, la charge du dossier des violences faites aux femmes. Ce dossier sera suivi avec une particulière attention par le Conseil national au cours des prochaines années.

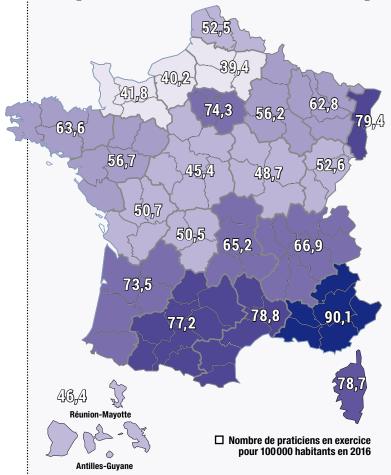
En décembre 2016, le Conseil national a présenté et défendu au ministère de la Santé un projet de réforme globale de notre Code de déontologie tel qu'il est actuellement inséré dans le Code de la santé publique. Ce projet de réforme ambitieux, qui a mobilisé plusieurs commissions du Conseil national, vise à moderniser et actualiser de fond en comble notre déontologie.

9 11 Prendre du plaisir pour donner du plaisir aux patients.

<u>L'ANNÉE 2016 EN CHIFFRES</u>



Démographie : la densité professionnelle par région



64,5 PRATICIENS / 100000 HABITANTS

En 2016, la France comptait 64,5 chirurgiens-dentistes (tous modes d'exercices confondus) pour 100000 habitants. Une densité en légère augmentation puisqu'elle était de 63,9 en 2015, 62,9 en 2014 et 62,7 en 2013. On constate en 2016 des disparités importantes de densité des praticiens en exercice pour 100000 habitants. La région qui compte la plus forte densité de professionnels de la santé bucco-dentaire est Provence-Alpes-Côtes d'Azur, avec 90,1 praticiens/100000 habitants, ce chiffre culminant à 113,9 pour les seules Alpes-Maritimes. La région la moins bien couverte est la Picardie avec en moyenne 39,4 praticiens pour 100 000 habitants (31,9 seulement dans le département de la Somme). La Corse compte pour sa part 78,7 praticiens/100000 habitants et les départements d'Outre-mer 46,4.

GRENELLE DE LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE

Orienter le stage actif d'une journée par semaine vers un stage en continu.

Démographie : les chiffres 2016

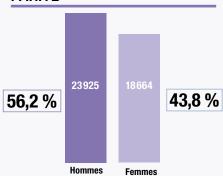


NOMBRE TOTAL DE PRATICIENS en exercice en France en 2016.



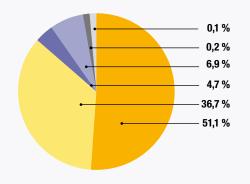
La France compte, en 2016, 42 589 chirurgiensdentistes sur l'ensemble de son territoire (Métropole et DOM). 92,8 % des praticiens sont âgés de moins de 65 ans, ce qui représente 39 523 praticiens, contre 3 066 âgés de 65 ans et plus.

PARITÉ



Le processus de féminisation se confirme depuis plus d'une dizaine d'années au sein de la profession. Ainsi en 2016, les femmes représentent 43,8 % des chirurgiens-dentistes en activité soit 18 664 femmes contre 23 925 hommes. En comparaison, elles étaient 18 141 en activité en 2015, soit 43 % de la population totale.

MODES D'EXERCICE



La forme d'exercice de la profession est massivement libérale. En 2016, la France totalisait 37 412 praticiens libéraux, soit 87,8 % de la profession (51,1 % d'hommes et 36,7 % de femmes).



GRENELLE DE LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE

Créer une « année civique » ou de « tutorat », postformation dans les zones très sous-dotées.

**Tourne de la civique » ou de « tutorat », postformation dans les zones très sous-dotées.

**Tourne de la civique » ou de « tutorat », postformation dans les zones très sous-dotées.

**Tourne de la civique » ou de « tutorat », postformation dans les zones très sous-dotées.

**Tourne de la civique » ou de « tutorat », postformation dans les zones très sous-dotées.

**Tourne de la civique » ou de « tutorat », postformation dans les zones très sous-dotées.

**Tourne de la civique » ou de « tutorat » postformation dans les zones très sous-dotées.

**Tourne de la civique » ou de « tutorat » postformation dans les zones très sous-dotées.

**Tourne de la civique » ou de « tutorat » postformation dans les zones très sous-dotées.

**Tourne de la civique » ou de « tutorat » postformation dans les zones très sous-dotées » postformation dans les zones très sous-dotées » postformation dans les zones très sous-dotées » postformation dans les zones de la civique » postformation dans les zones de la civique » postformation de la civique » po

LES PRIMO-INSCRITS

En 2016, l'Ordre recense 1 695 primo-inscrits dont 425 praticiens diplômés hors de France, ce qui représente 25 % des primo-inscrits au tableau de l'Ordre.

Top 10 des pays européens d'obtention du diplôme

Nombre de diplômes
1 061
284
131
95
51
12
6
6
5
5

La majorité de ces praticiens se sont formés dans un pays de l'Union européenne dont la Roumanie, l'Espagne et le Portugal (tableau « Top dix des pays européens d'obtention du diplôme »).

Top 6 des pays dans lesquels se forment les Français

Pays dans lesquels se forment les Français	Nombre de Français
France	1 052
Roumanie	90
Espagne	58
Belgique	41
Algérie	5
Syrie	5

Le nombre total de Français primo-inscrits s'élève à 1 270 praticiens dont 1 052 ayant obtenu leur diplôme en France et 218 ayant été formés à l'étranger, notamment en Roumanie, en Espagne et en Belgique (*tableau*

« Top six des pays dans lesquels se forment les Français »).

Top 10 des nationalités des praticiens primo-inscrits

Nationalité des praticiens	Nombre de diplômes
Française	1 270
Roumaine	164
Portugaise	93
Espagnole	68
Tunisienne	22
Italienne	16
Belge	11
Bulgare	8
Marocaine	6
Grecque	6

S'agissant de la nationalité des primo-inscrits étrangers, les Roumains arrivent en tête (164 praticiens), suivi des Portugais (93) et des Espagnols (68) (tableau

« Top 10 des nationalités des praticiens primo-inscrits »).

ÂGE MOYEN

47,8 L'âge moyen des praticiens en exercice en 2016 est

de 44,5 ans pour les femmes et de 50,4 ans pour les hommes, soit, pour l'ensemble des professionnels, un âge moyen de 47,8 ans.

12 11 Renforcer le contrôle du niveau de formation des praticiens.

L'activité de l'Ordre en chiffres

RÉUNIONS NATIONALES

217 réunions extérieures (hors réunions délocalisées) du Conseil national se sont tenues en 2016. 175 réunions ont eu lieu au Conseil national. 50 réunions de bureau national complètent ce décompte, ainsi que 4 réunions délocalisées en régions. Les dix commissions et les deux pôles (patients et numérique) se sont, au total, réunis 41 fois en 2016.

COURRIERS NATIONAUX

31682 courriers postaux ont été traités en 2016 par le Conseil national (sans compter les échanges mails et appels téléphoniques). Deux services concentrent les deux tiers des courriers. Il s'agit de la gestion du tableau (11 210 courriers) et les études de contrats (10 539). Le reste des envois se répartissent entre des questions sur la trésorerie, les juridictions, l'informatique, la sécurité ou des demandes d'ordre pratique et administratives.

INTERVIEWS

22 c'est le nombre d'interventions qui ont été faites par des membres du Conseil national dans les médias en 2016.

ACTIVITÉ RÉGIONALE

103 réunions ont été comptabilisées à l'échelle des conseils régionaux en 2016 et 135 réunions impliquant d'autres organismes de la profession ou confrères. Huit Conseils régionaux ont de leur côté comptabilisé les courriers et mails qu'ils ont réceptionnés en 2016. Ils affichent à eux seuls quelque 8 000 messages reçus.

ACTIVITÉ DÉPARTEMENTALE

773 réunions ont été comptabilisées à l'échelle des conseils départementaux en 2016, et 406 réunions impliquant d'autres organismes de la profession ou confrères. En cumulé, c'est près de 55 000 courriers qui ont été adressés aux conseils départementaux, 90 000 mails et 11 000 contrats.

FORMATIONS

18 formations ont été dispensées par des membres du Conseil national en extérieur, auxquelles il faut ajouter les 5 ateliers des Assises ordinales de novembre 2016.

MEOPA

206 reconnaissances de l'aptitude à l'utilisation du Meopa en cabinet dentaire ont été délivrées par l'Ordre en 2016, portant à 1 442 le nombre total de cabinets de ville ayant cette autorisation à fin 2016. 60 formations ont été reconnues conformes, soit 2 de plus qu'en 2015.

SERVICE JURIDIQUE

projets de décret impactant directement la profession, dont 12 parus au JO, ont été étudié par le service juridique du Conseil national en 2016. Un texte de loi (le PLFSS 2017, paru en 2016) a été étudié ainsi que 7 projets d'ordonnance, de même que 7 projets d'arrêté.

OBSERVATOIRE DE LA SÉCURITÉ

incidents ont été déclarés en 2016 par l'Observatoire de la sécurité de l'Ordre. Les injures et insultes constituent le principal préjudice aux personnes. Des préjudices aux biens (dégradations de locaux, vols) sont aussi à déplorer. 115 personnes sont concernées au total (64 praticiens et 51 salariés ou patients). Ils ont donné lieu au dépôt de 12 plaintes. 2 ont connu des suites judiciaires.

GRENELLE DE LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE

Mettre en place un conventionnement sélectif dans les zones très surdotées.

BILAN NATIONAL DES CONCILIATIONS 2016

3 457 Selon les chiffres connus à ce jour, les conseils départementaux ont cumulé 3 457 saisines dans le cadre de conciliations. La grande majorité d'entre elles relève d'un différend patient/praticien (82 %). Les motifs de plainte sont très variables, allant de la qualité des soins et honoraires au comportement anticonfraternel ou à la publicité. Dans moins de 20 % des cas, le dossier a été transmis à la Chambre disciplinaire de première instance, la plupart des dossiers ayant été soldés par une conciliation réussie.

Nombre de saisines	
Patient/Praticien	2850
Praticien/Praticien	463
Autres	144
Résultats	
Nombre de conciliations réussies	681
Nombre de transmissions à la CDPI	210
Autres	386

BILAN NATIONAL DES VISITES DE CABINETS 2016

77 départements (soit près de 79 %) des conseils départementaux ont dressé en 2016 un bilan des visites de cabinets dentaires sur leur territoire.

603 visites ont eu lieu dans ces départements.

349 cabinets ont été évalués conformes suite à la visite.

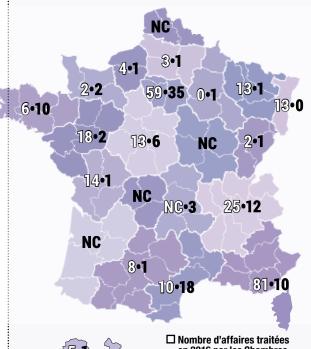
232 conseils ont été délivrés aux praticiens visités.

Nombre de questionnaires envoyés	1085
Déclenchement de la visite sur place	603
Suite envoi questionnaire	93
Courrier patient	30
Demande autorités sanitaires (ARS)	6
Création, modification, transfert	280
Visite de tous les cabinets du département	157
Autres	7
Suites données à la visite	
Cabinet conforme	349
Conseils délivrés au(x) praticiens	237
Demande de mise en conformité avec contre-visite	32
Procédure disciplinaire	2
Fermeture	2



14 Réaliser un travail de sensibilisation.

L'activité des juridictions régionales et nationales



Féunion-Mayotte



- Nombre d'affaires traitées en 2016 par les Chambres disciplinaires de première instance (CDPI)
- Nombre d'affaires traitées en 2016 par les Sections des assurances sociales (SAS) en première instance

AFFAIRES TRAITÉES PAR LA CHAMBRE DISCIPLINAIRE NATIONALE

Nombre de requêtes enregistrées	106
Nombre de requêtes jugées	121
Taux d'infirmation	29 %
Nombre de recours devant le Conseil d'État	11
Avertissement / Blâme	8
Interdiction d'exercer de 1 jour à 1 an (avec ou sans sursis)	37
Interdiction d'exercer au-delà de 1 an à 3 ans (avec ou sans sursis)	10
Radiation	4
Total des sanctions	59

AFFAIRES TRAITÉES PAR LA SECTION NATIONALE DES ASSURANCES SOCIALES

Nombre de requêtes enregistrées	69
Nombre de requêtes jugées	61
Taux d'infirmation	3,27 %
Nombre de recours devant le Conseil d'État	11
Avertissement, blâme, interdiction du droit de donner des soins aux assurés sociaux ≤ 6 mois (avec ou sans sursis)	18
Interdiction du droit de donner des soins aux assurés sociaux > 6 mois à 2 ans (avec ou sans sursis)	18
Interdiction du droit de donner des soins aux assurés sociaux > 2 à 3 ans (avec ou sans sursis)	1
Interdiction permanente	4
Total des sanctions	41

GRENELLE DE LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE

15 11 Mettre l'accent sur la prévention. 77



L'année 2016 en 10 couvertures de *La Lettre*





















16 11 Imaginer des consultations différenciées selon la situation du patient.

L'ORDRE EN 2016 VU PAR...

Départements **Finances** Publications Contrats Finances Numériaue Juridique Contrats **Publications** Départements Départements Juridique Contrats Contrats Viailance **Contrats Publications** Finances Numérique **Publications Finances Juridique** Finances Contrats Finances Départements Commissions Contrats Numérique **Publications** Départements Finances Numériaue Départements **Vigilance** Départements Commissions Juridique **Départements** Vigilance Finances **Publications Commissions** Contrats **Vigilance Publications** Finances Départements Vigilance Commissions Finances **Publications Vigilance** Finances Départements Finances Juridique Finances **Vigilance**

ÉTUDE 2016

L'Ordre vu par les praticiens

Le Conseil national a commandité une étude auprès de 3849 chirurgiens-dentistes sur les attentes des praticiens envers l'institution ordinale. Pour 98 % des

chirurgiens-dentistes, l'Ordre joue pleinement son rôle de défense de l'honneur de la profession, et 89 % des répondants sont globalement satisfaits de l'action de l'Ordre. Pour autant, les praticiens attendent de l'Ordre une plus grande proximité, un « poids politique » plus affirmé ainsi qu'une « plus grande efficacité ». Concrètement, les chirurgiens-dentistes manifestent une forte attente dans deux domaines: l'aide à la gestion du cabinet dentaire (pour 56 % d'entre eux) et des actions visant à une revalorisation des actes (pour 80 % des répondants). Il faut évidemment préciser que cette revalorisation ne relève pas



du périmètre des missions de l'Ordre. Mais en creux, ce que l'on peut interpréter dans cette demande, c'est que la parole de l'Ordre a du poids et que l'institution a une vraie

légitimité dans la profession. Les praticiens interrogés demandent ainsi de la part de l'Ordre une « meilleure défense » de la profession, en particulier dans les médias et auprès des autorités de tutelle. 72 % des praticiens estiment que l'Ordre est certes indispensable, mais qu'il doit être « plus ambitieux ». Encore une fois, il faut constater que beaucoup de praticiens sont peu au fait des missions exactes de l'Ordre, missions qui ne doivent ni ne peuvent être confondues avec celles d'autres structures professionnelles comme les syndicats. Un travail de pédagogie s'avère donc plus que iamais nécessaire.



<u>ÉT</u>UDE 2016

L'Ordre vu par les acteurs du système de santé

Dans le cadre de l'étude sur l'image de l'Ordre en 2016,

le Conseil national a procédé à une enquête qualitative auprès de représentants de structures aussi diverses que

la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam), le Sénat, la Mutualité française, le ministère de la Santé ou encore un conseiller « santé » à l'Élysée. Il ressort de ces entretiens que l'Ordre possède une image le plus souvent réduite à celle de gardien de la déontologie assurant la permanence de la profession. Le périmètre réel d'intervention de l'Ordre reste encore peu connu, même auprès des « sachants », avec une nature des actions concrètes bien souvent ignorée. L'Ordre apparaît ainsi comme une sorte de « gouvernement sans exécutif ». Des différents entretiens, se dégage ainsi l'idée d'une supposée inertie de l'Ordre



face aux enjeux actuels, ce qui témoigne d'une représentation empreinte d'idées toutes faites et de clichés surannés. Parmi les attentes exprimées par ces différents organismes,

certains interlocuteurs regrettent que l'Ordre ne soit pas partie prenante de la question du financement des soins bucco-dentaires et du reste à charge (ce qu'il n'est pas supposé être, les négociations relevant du jeu conventionnel entre l'assurance maladie et les syndicats). « Il faut faire de l'Ordre un catalyseur opérant entre Cnam, HAS, Mutualité et patients. Lui seul pourrait le faire... », estime ainsi l'un des décideurs interrogés. Parmi les axes d'évolution possible, ces entretiens mettent en évidence la nécessité d'établir une définition claire du périmètre de l'Ordre.

GRENELLE DE LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE



Responsabiliser les assurés sociaux.

ÉTUDE 2016

L'Ordre vu par le grand public

Un troisième volet de l'enquête commanditée par le Conseil national en 2016 a consisté dans l'évaluation du degré de connaissance des Français

relatif à l'Ordre, l'image qu'ils en ont et les attentes qu'ils pourraient manifester. L'étude a été réalisée sur un échantillon national représentatif de la population résidant en France de 800 personnes, recrutées sur Internet selon la méthode des quotas. En termes de notoriété, l'Ordre des chirurgiens-dentistes n'est pas la première instance ordinale qui vient à l'esprit des Français (notoriété spontanée: 7.1 % des répondants). Il se place loin derrière celui des avocats. Pour autant, 77 % des Français savent que les chirurgiens-dentistes ont un Ordre et 49 % en ont déjà



entendu parler. Quant à son image, les qualités prêtées à l'Ordre en font un acteur très prisé du secteur de la santé (loin devant les assureurs ou l'État). Il bénéficie

d'une excellente image *a priori* pour les quelque 50 % de Français qui le connaissent. Sens de l'éthique, honnêteté, compétence, vision à long terme de la santé bucco-dentaire: telles sont les qualités évoquées par les Français qui forgent une image positive de l'Ordre. S'agissant du rôle de l'Ordre, les Français le perçoivent comme régalien, c'est-à-dire en charge du respect de la déontologie et du contrôle de l'accès à la profession. Enfin, dans une perspective d'avenir, les Français souhaitent que l'Ordre multiplie ses interventions dans le domaine de la santé publique.

LES CONSEILS DE L'ORDRE



NATIONAL

ORDRE NATIONAL DES CHIRURGIENS-DENTISTES

22, rue Émile-Ménier 75116 Paris

Tél.: 01-44-34-78-80 www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr

RÉGIONS

ALSACE

10, rue de Leicester 67000 Strasbourg Tél.: 03-88-61-94-22 alsace@oncd.org

AQUITAINE

134, boulevard Wilson 33000 Bordeaux Tél.: 05-56-96-16-13 aquitaine@oncd.org

AUVERGNE

Maison dentaire 5, rue de Ceyrat 63000 Clermont-Ferrand Tél.: 04-73-34-99-01 auvergne@oncd.org

BOURGOGNE

BP 90006 21801 Quétigny cedex Tél.: 03-80-48-26-59 bourgogne@oncd.org

BRETAGNE

14, rue Dupont-des-Loges 35000 Rennes Tél.: 02-23-50-55-49 bretagne@oncd.org

CENTRE

27, rue du Colombier 45000 Orléans Tél.: 02-38-62-97-13 centre@oncd.org

CHAMPAGNE-ARDENNE

4 Allée Alberto Santos-Dumont BP 265 – Bât A7 1er étage 51687 Reims cedex 2 Tél.: 03-26-04-52-67 champagne-ardenne@oncd.org

FRANCHE-COMTÉ

16, rue Ambroise-Paré 25000 Besançon Tél.: 03-81-80-56-76 franche-comte@oncd.org

ÎLE-DE-FRANCE

9-11, avenue Théophile-Gautier 75016 Paris Tél.: 01-42-96-05-14 ile-de-france@oncd.org

LANGUEDOC-ROUSSILLON

285, rue Alfred-Nobel 34000 Montpellier Tél.: 04-67-68-12-45 languedoc-roussillon@oncd.org

LIMOUSIN

31, rue Hoche 87000 Limoges Tél.: 05-55-79-01-36 limousin@oncd.org

LORRAINE

25/29, rue de Saurupt 54000 Nancy Tél.: 03-72-47-10-20 secretariat@orcdl.org

MIDI-PYRÉNÉES

Parc d'activités de la Plaine 9, avenue J.-Gonord 31500 Toulouse Tél.: 05-61-34-82-98 midi-pyrenees@oncd.org

NORD-PAS-DE-CALAIS

EURASANTE Parc Galénis 55, rue Salvador-Allende BâtD 59373 Loos-lès-Lille cedex Tél.: 03-20-32-33-23 nord-pas-de-calais@oncd.org

BASSE-NORMANDIE

Immeuble Le Venoix 97, boulevard Yves Guillou 14000 Caen Tél.: 02-31-86-13-72 basse-normandie@oncd.org

HAUTE-NORMANDIE

67, avenue Jacques Chastellain 76000 Rouen Tél.: 02-35-15-01-26 haute-normandie@oncd.org

PAYS-DE-LA-LOIRE

68, rue de la Commune 44400 Rezé Tél.: 02-40-56-41-02 pays-de-loire@oncd.org

PICARDIE

Le Tennessee 47, avenue du Royaume-Uni 80090 Amiens Tél.: 03-22-33-00-03 picardie@oncd.org

POITOU-CHARENTES

18, boulevard du Grand-Cerf 86000 Poitiers Tél.: 05-49-38-08-98 poitou-charente@oncd.org

PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR-CORSE

174, rue Consolat 13004 Marseille Tél.: 04-91-08-33-21 pacac@oncd.org

RHÔNE-ALPES CS 50022

69454 Lyon cedex 06 Tél.: 04-78-42-55-10 rhone-alpes@oncd.org

DÉPARTEMENTS

ANTILLES-GUYANE

Domus Medica 80, rue de la République 97200 Fort-de-France Tél.: 05-96-63-27-01 antilles-guyane@oncd.org

RÉUNION-MAYOTTE

Résidence La Rivière 5E Rampes Ozoux 97400 Saint-Denis Tél.: 0-262-92-38-70 reunion-mayotte@oncd.org

AIN

827, rue de la Source 01440 Viriat Tél.: 04-74-45-31-37 ain@oncd.org

AISNE

26, rue des Cordeliers 02000 Laon Tél.: 03-23-20-23-40 aisne@oncd.org

ALLIER

5, rue du Bardon 03000 Moulins Tél.: 04-70-20-03-33 allier@oncd.org

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Le Shangrila

23, rue Äntoine-Héroët 04000 Digne-les-Bains Tél.: 04-92-32-16-56 alpes-de-haute-provence @oncd.org

HAUTES-ALPES

7, rue Capitaine-de-Bresson Résidence du Parc 05000 Gap Tél.: 04-92-52-33-32 hautes-alpes@oncd.org

ALPES-MARITIMES

Maison Blanche 14, boulevard Carabacel 06000 Nice Tél.: 04-93-80-21-21 alpes-maritimes@oncd.org

ARDÈCHE

16, avenue de la Gare 07100 Annonay Tél.: 04-75-67-05-02 ardeche@oncd.org

ARDENNES

64, boulevard Gambetta 08000 Charleville-Mézières Tél.: 03-24-37-75-20 ardennes@oncd.org

ARIÈGE

7 bis, avenue de Lérida 09000 Foix Tél.: 05-61-01-30-81 ariege@oncd.org



20 11 Organiser la pratique en réseau. 77



AUBE

Domus medica 42, rue de la Paix 10000 Troyes Tél.: 03-25-73-64-39 aube@oncd.org

AUDE

Immeuble Onyx 1-3 rue Buffon 11000 Carcassonne Tél.: 04-68-26-52-97 aude@oncd.org

AVEYRON

1A, rue Montplaisir 12100 Millau Tél.: 05-65-60-70-97 aveyron@oncd.org

BOUCHES-DU-RHÔNE

162, rue Consolat 13001 Marseille Tél.: 04-91-50-12-89 bouches-du-rhone@oncd.org

CALVADOS

97, Boulevard Yves Guilloux Immeuble le Venoix 14000 Caen Tél.: 02-31-86-13-72 calvados@oncd.org

CANTAL

43, boulevard du Pont-Rouge 15000 Aurillac Tél.: 04-71-48-52-67 cantal@oncd.org

CHARENTE

119, rue Saint-Roch 16000 Angoulême Tél.: 05-45-95-62-90 charente@oncd.org

CHARENTE-MARITIME

14, avenue Diéras BP 80005

17301 Rochefort cedex Tél.: 05-46-87-47-51 charente-maritime@oncd.org

CHER

35, route d'Orléans 18230 Saint-Doulchard Tél.: 02-48-21-15-80 cher@oncd.org

CORRÈZE

2, rue des Martyrs 19000 Tulle Tél.: 05-55-26-49-84 correze@oncd.org

CORSE-DU-SUD

Résidence d'Ajaccio Bât B Rue Nicolas-Peraldi 20090 Ajaccio Tél.: 04-95-23-43-22 corse-du-sud@oncd.org

HAUTE-CORSE

Résidence le Vendôme Rue Paratojo 20200 Bastia Tél.: 04-95-34-27-79 haute-corse@oncd.org

CÔTE-D'OR

2, rue des Ciseaux BP 30062 21802 Quétigny Tél.: 03-80-48-26-59 cote-d-or@oncd.org

COTES-D'ARMOR

10, rue de Gouédic 22000 Saint-Brieuc Tél.: 02-96-61-80-79 cote-d-armor@oncd.org

CREUSE

18 Les Vergnolles 23320 Saint-Vaury Tél.: 06-79-40-33-54 creuse@oncd.org

DORDOGNEMaison dentaire

Chactas Hulin Espace Agora B5 24750 Boulazac-Isle-Manoire Tél.: 05-53-08-29-88 dordogne@oncd.org

DOLIBS

16, rue Ambroise-Paré BP 31411 25007 Besançon cedex Tél.: 03-81-80-56-76 doubs@oncd.org

DROME

153, avenue Maurice-Faure 26000 Valence Tél.: 04-75-41-15-49 drome@oncd.org

FURE

114, rue Pierre-Tal-Coat BP 13307 27033 Évreux cedex Tél.: 02-32-28-98-84 eure@oncd.org

EURE-ET-LOIR

Maison dentaire – Résidence des Carnutes 3, rue Charles-Victor-Garola 28000 Chartres Tél.: 02-37-36-23-03 eure-et-loir@oncd.org

FINISTÈRE

10, rue Théodore-le-Hars BP 1652 29106 Quimper cedex Tél.: 02-98-90-55-77 finistere@oncd.org

GARE

Maison des professions I ibérales et de santé Parc Georges-Besse Allée Norbert-Wiener 30035 Nîmes cedex Tél.: 04-66-64-19-90 gard@oncd.org

HAUTE-GARONNE

Parc d'activités de la Plaine 9, avenue J.-Gonord 31500 Toulouse Tél.: 05-61-54-80-80 haute-garonne@oncd.org

GFRS

9, boulevard Roquelaure 32000 Auch Tél.: 05-62-05-57-69 gers@oncd.org

GIRONDE

134, boulevard Wilson 33000 Bordeaux Tél.: 05-56-96-16-13 gironde@oncd.org

HERAULT

Maison dentaire — M.P.L. 285, rue Alfred-Nobel 34000 Montpellier Tél.: 04-67-69-75-23 herault@oncd.org

ILLE-ET-VILAINE

16, rue Saint-Hélier Le Molière 35000 Rennes Tél.: 02-99-67-46-27 ille-et-vilaine@oncd.org

INDRE

17, rue Cantrelle 36000 Châteauroux Tél.: 02-54-08-69-14 indre@oncd.org

INDRE-ET-LOIRE

83, rue Blaise-Pascal 37000 Tours Tél.: 02-47-05-63-52 indre-et-loire@oncd.org

ISÈRE

18, boulevard Agutte-Sembat 38000 Grenoble Tél.: 04-76-00-06-66 isere@oncd.org

JURA

Immeuble l'Odyssée 13, rue Louis-Rousseau 39000 Lons-le-Saunier Tél.: 03-84-24-16-62 jura@oncd.org



2 1 11 Mettre en œuvre une démarche d'amélioration continue.

LANDES

193, rue Denis-Papin 40990 Saint-Paul-les-Dax Tél.: 05-58-74-19-18 landes@oncd.org

LOIR-ET-CHER

1, rue Chateaubriand 41000 Blois Tél.: 02-54-78-17-26 loir-et-cher@oncd.org

LOIRE

30, rue d'Arcole 42000 Saint-Étienne Tél.: 04-77-32-40-03 loire@oncd.org

HAUTE-LOIRE

Cité Négocia 2, rue Pierret 43000 Le-Puy-en-Velay Tél.: 04-71-05-99-00 haute-loire@oncd.org

LOIRE-ATLANTIQUE

27, rue de la Nouë Bras de Fer 44200 Nantes Tél.: 02-40-29-40-02 loire-atlantique@oncd.org

LOIRET

27, rue du Colombier 45000 Orléans Tél.: 02-38-54-89-63 loiret@oncd.org

LOT

Maison dentaire du Lot 81, rue Étienne-Brives 46000 Cahors Tél.: 05-65-22-67-27 lot@oncd.org

LOT-ET-GARONNE

37, rue de Casseneuil 47300 Villeneuve-sur-Lot Tél.: 05-53-70-95-50 lot-et-garonne@oncd.org

LOZÈRE

5, rue du Toural 48200 Saint-Chély-d'Apcher Tél.: 04-66-31-48-02 lozere@oncd.org

MAINE-ET-LOIRE

7, boulevard Marc-Leclerc 49000 Angers Tél.: 02-41-87-22-53 maine-et-loire@oncd.org

MANCHE

4, rue Saint-Thomas 50000 Saint-Lô Tél.: 02-33-06-03-09 manche@oncd.org

MARNE

4, allée Alberto-Santos-Dumont BP 265 51687 Reims cedex 2 Tél.: 03-26-04-22-24 marne@oncd.org

HAUTE-MARNE

3, boulevard Barotte 52000 Chaumont Tél.: 03-25-02-97-64 haute-marne@oncd.org

MAYENNE

67, rue de Nantes 53000 Laval Tél.: 02-43-49-16-10 mayenne@oncd.org

MEURTHE-ET-MOSELLE

25-29, rue de Saurupt 54000 Nancy Tél.: 03-83-90-91-77 meurthe-et-moselle@oncd.org

MEUSE

21, rue du Docteur-Neve 55000 Bar-le-Duc Tél.: 03-29-76-28-97 meuse@oncd.org

MORBIHAN

9, rue du Manoir BP 70312 56008 Vannes cedex Tél.: 02-97-63-12-73 morbihan@oncd.org

MOSELLE 19, rue du Pré-Gondé

57070 Metz Tél.: 03-87-62-74-66 moselle@oncd.org

NIÈVRE

Résidence La Chaumière 15, rue Claude-Tillier 58000 Nevers Tél.: 03-86-59-48-85 nievre@oncd.org

NORE

Eurasanté-Parc Galénis 55, rue Salvador-Allende 59373 Loos-lès-Lille cedex Tél.: 03-20-32-33-23 nord@oncd.org

OISE

Résidences Les Cèdres 128, boulevard des États-Unis 60200 Compiègne Tél.: 03-44-40-80-13 oise@oncd.org

ORNE

28, rue du Général-Leclerc 61500 Sées Tél.: 02-33-31-94-68 orne@oncd.org

PAS-DE-CALAIS

77, boulevard Victor-Hugo 62400 Béthune Tél.: 03-21-01-36-00 pas-de-calais@oncd.org

PUY-DE-DÔME

Maison dentaire 5, rue de Ceyrat 63000 Clermont-Ferrand Tél.: 04-73-34-99-01 puy-de-dome@oncd.org

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES PAU - 2, rue du Piémont Bâtiment du Piémont

64140 Billère
Tél.: 05-59-02-31-30
cdo64-pau@oncd.org
BAYONNE – 2, boulevard
Alsace-Lorraine
64100 Bayonne
Tél.: 05-59-55-09-16
cdo64-bay@oncd.org

HAUTES-PYRÉNÉES

24, rue Soult 65000 Tarbes Tél.: 05-62-93-09-07 hautes-pyrenees@oncd.org

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Le Challenger 17, boulevard Kennedy 66000 Perpignan Tél.: 04-68-35-05-43 pyrenees-orientales@ oncd.org

BAS-RHIN

10, rue de Leicester 67000 Strasbourg Tél.: 03-88-60-67-87 bas-rhin@oncd.org

HAUT-RHIN

11, avenue de-Lattre-de-Tassigny BP 40126, 68017 Colmar Tél.: 03-89-24-34-60 haut-rhin@oncd.org

RHÔNE

72, rue Vauban CS30066 69453 Lyon cedex 06 Tél.: 04-78-42-75-29 rhone@oncd.org

HAUTE-SAÔNE

19, boulevard des Alliés 70000 Vésoul Tél.: 03-84-76-51-18 haute-saone@oncd.org

SAÔNE-ET-LOIRE

Maison dentaire,1, rue Dewet 71100 Chalon-sur-Saône Tél.: 03-85-48-68-80 saone-et-loire@oncd.org

SARTHE

Résidence Le Cristal 2, rue de Gaspéri, 72100 Le Mans Tél.: 02-43-84-47-02 sarthe@oncd.org

SAVOIE

101, rue d'Angleterre 73000 Chambéry Tél.: 04-79-62-42-67 savoie@oncd.org





HAUTE-SAVOIE

29 bis, avenue de la Mavéria 74000 Annecy Tél.: 04-50-66-14-12 haute-savoie@oncd.org

PARIS

27, rue Ginoux 75015 Paris Tél.: 01-42-60-49-73 paris@oncd.org

SEINE-MARITIME

67, avenue Jacques-Chastellain 76000 Rouen Tél.: 02-35-88-76-33 seine-maritime@oncd.org

SEINE-ET-MARNE

34, avenue Thiers 77000 Melun Tél.: 01-60-63-08-08 seine-et-marne@oncd.org

YVELINES

3, rue Antoine-Coypel 78000 Versailles Tél.: 01-39-50-32-19 yvelines@oncd.org

DEUX-SÈVRES

71-73, rue de Goise 79000 Niort Tél.: 05-49-24-97-04 deux-sevres@oncd.org

SOMME

7, avenue du Royaume-Uni Le Tennessee 80090 Amiens Tél.: 03-22-33-00-03 somme@oncd.org

TARN

13, rue de l'Hôtel-de-Ville 81000 Albi Tél.: 05-63-54-67-60 tarn@oncd.org

TARN-ET-GARONNE

350, boulevard Hubert-Gouze 82000 Montauban Tél.: 05-63-63-29-95 tarn-et-garonne@oncd.org

VAI

Centre d'affaires Grand Var 1100, chemin des Plantades 83130 La Garde Tél.: 04-98-01-62-62 var@oncd.org

VAUCLUSE

32, avenue Charles-de-Gaulle 84130 Le Pontet Tél.: 04-90-31-37-00 vaucluse@oncd.org

VENDÉE

«Le Pyramide»
12, impasse Bernard-Lyot
85000 La-Roche-sur-Yon
Tél.: 02-51-37-60-98
vendee@oncd.org

VIENNE

18, Boulevard du Grand-Cerf 86000 Poitiers Tél.: 05-49-88-30-87 vienne@oncd.org

HAUTE-VIENNE

31, rue Hoche 87000 Limoges Tél.: 05-55-79-01-36 haute-vienne@oncd.org

VOSGES

Maison dentaire — Hôtel des Services — Inova 3000 9, Route d'Oncourt 88150 Thaon-les-Vosges Tél.: 03-29-66-22-40 vosges@oncd.org

YONNE

Résidence Saint-Alpais 47, rue Montant-au-Palais BP 144 89303 Joigny cedex Tél.: 03-86-62-48-23 yonne@oncd.org

TERRITOIRE-DE-BELFORT

1, rue de Morimont 90000 Belfort Tél.: 03-84-22-16-96 territoire-de-belfort@oncd.org

ESSONNE

Les Terrasses de Médicis -2 C, rue Léontine-Sohier 91160 Longjumeau Tél.: 01-69-09-21-49 essonne@oncd.org

HAUTS-DE-SEINE

Résidence de Bellerive – BT B2 -34/36 quai de Dion-Bouton 92800 Puteaux Tél.: 01-47-76-25-42 hauts-de-seine@oncd.org

SEINE-SAINT-DENIS

25, avenue de la Gare-de-Gargan 93190 Livry-Gargan Tél.: 01-43-01-00-26 seine-st-denis@oncd.org

VAL-DE-MARNE

45, avenue de Versailles 94320 Thiais Tél.: 01-48-52-04-14 val-de-marne@oncd.org

VAL-D'OISE

6, avenue Émile 95160 Montmorency Tél.: 01-39-64-42-48 val-d-oise@oncd.org

GUADELOUPE Résidence Frébault

Immeuble Lebrère -Esc.3 Rue Amédée Fengarol 97110 Pointe-à-Pitre Tél.: 0590-82-04-61 quadeloupe@oncd.org

GUYANE

6, avenue de-Lattre-de-Tassigny 97354 Montjoly (Guyane Française) Tél.: 0594-30-31-01 guyane@oncd.org

MARTINIQUE

Domus medica – 80, rue de la République 97200 Fort-de-France Tél.: 0596-63-27-01 martinique@oncd.org

RÉUNION

N° 5 Entrée E -Résidence La Rivière, Rampes Ozoux 97400 Saint-Denis Tél.: 0262-21-94-14 reunion@oncd.org

NOUVELLE-CALÉDONIE

39, rue de Verdun-Manhattan -Centre ville -BP 4032 98846 Nouméa cedex Tél.: 00-687-28-46-56 ordre-cd@lagoon.nc

POLYNÉSIE-FRANÇAISE

BP 4630 98713 Papeete Tahiti Tél.: 00-689-43-47-29 polynesie-francaise@oncd.org

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Place du Lieutenant-Colonel-Pigeaud BP 4200 97500 Saint-Pierre-et-Miquelon Tél.: 05-08-41-16-90 dominica.detcheverry@sante

WALLIS-ET-FUTUNA

& MAYOTTE BP 4G -98600 Mata-Utu Tel (681)-72-07-00 (poste 309) sante@adswf.org



23 M Apprendre à travailler en équipes ouvertes sur l'humain.

GOUVERNANCE LE CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE **LE BUREAU PRÉSIDENT** Gilbert Bouteille **VICE-PRÉSIDENTS** André Micouleau Jean-Marc Richard Paul Samakh SECRÉTAIRES GÉNÉRALES Geneviève Wagner Myriam Garnier **TRÉSORIER** TRÉSORIER ADJOINT Pierre Bouchet Alain Scohy LES MEMBRES DU CONSEIL **Dominique Chave** Michel Dubois Alain Copaver Serge Fournier Jean-Pierre Esquirol Jean-Baptiste Fournier Gilbert Lagier-Bertrand André-Richard Marguier Jean Molla Christian Winkelmann Guy Naudin conseillers d'état Jean-François de Vulpillières, Henri Toutée

conseillers d'etat Jean-François de Vuipillières, Henri Toutée conseiller aux affaires hospitalo-universitaires Pr Benoît Lefèvre

LES COMMISSIONS Contrats • Démographie • Enseignement et titres • Exercice et déontologie

- Finances, contrôle des comptes et placements de fonds Législation et Europe
- Odontologie médico-légale Publications Solidarité Vigilance et thérapeutiques

LES PÔLES Pôle numérique ● Pôle patients

Téléchargez le Livre blanc sur www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr.



